

[Traduction]

L'hon. M. Sharp: J'aimerais être certain de la nature de l'incident qui s'est produit, et je suis sûr que le premier ministre du Québec fera des enquêtes du même genre.

* * *

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

LES IMPÔTS POUR LES CLASSES MOYENNES ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

M. Walter Deakon (High Park): Monsieur l'Orateur, étant donné les diverses questions au sujet du groupe à revenu moyen qui ont été adressées hier au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en son absence, et vu les déclarations faites à l'extérieur de la Chambre, je veux lui demander s'il croit vraiment, comme on l'a dit, que le groupe à revenu moyen . . .

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je demande au député de bien vouloir se rasseoir. Il comprendra qu'il pose au ministre une question concernant des déclarations faites à l'extérieur de la Chambre. On ne peut poser ce genre de questions qu'au premier ministre afin de vérifier si les déclarations sont conformes à la politique gouvernementale.

L'hon. M. Hees: Monsieur l'Orateur, j'invoque le règlement.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je devrai mettre l'ordre du jour en délibération après le rappel au règlement.

L'hon. M. Hees: Ce n'est pas la faute du député, monsieur l'Orateur. Il ne fait que lire les notes du ministre.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Le député voudra peut-être reformuler sa question.

M. Deakon: Monsieur l'Orateur, il se trouve qu'il s'agit d'une question de privilège, car, hélas, les simples députés ministériels ont rarement l'occasion de s'exprimer. J'ai été le premier à parler des personnes à revenu moyen; soudain, l'opposition a vu clair.

Des voix: Oh, oh!

M. Deakon: Je voudrais reformuler ma question, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. La Chambre doit comprendre que la période des questions est terminée. Le député a reçu la parole pour reformuler sa question, mais il a plutôt posé la question de privilège. Si la Chambre y consent, il peut reformuler sa question.

Des voix: D'accord.

M. Deakon: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au ministre si la politique du gouvernement veut que ce soit les personnes à revenu moyen qui paient tous les impôts au pays.

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur . . .

L'hon. M. Hees: Allez, faites votre numéro.

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Munro: Le député sera heureux d'apprendre que j'ai dit dans mon discours récent que les familles qui perdront une partie de leurs allocations familiales ne comptent que pour 28 p. 100 du coût total du programme. Cela est loin d'indiquer . . .

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Passons à l'ordre du jour.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

L'hon. M. MacLean: J'invoque le règlement, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil privé, en sa qualité de leader du gouvernement à la Chambre, nous dirait-il de quels travaux le gouvernement entend saisir la Chambre durant les deux ou trois prochains jours?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler aux députés que nous traiterons d'abord demain de la Commission du blé et passerons ensuite à la loi sur la formation professionnelle, à la loi sur les pensions, au Régime de sécurité du revenu familial et au Code canadien du travail. De toute façon, nous examinerons lundi le projet de loi sur les mainmises étrangères, après quoi nous reprendrons l'un ou l'autre des travaux restés inachevés.

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur le président, pour assurer la bonne marche des travaux de la Chambre, j'aimerais proposer que le discours du premier orateur de notre parti de même que la réplique soient limités à 30 minutes, les discours des porte-parole des deux autres partis, à 20 minutes, et ceux de tous les autres orateurs à 20 minutes, et qu'il nous soit loisible de réviser les modalités du débat à 8 heures, ce soir.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la suggestion de l'honorable député de Lotbinière, à l'effet que la Chambre observe les dispositions de l'article 58 du Règlement. Dans les circonstances, évidemment, il n'est pas nécessaire de demander l'assentiment de la Chambre.

[Traduction]

L'hon. M. MacLean: Cela nous convient, monsieur l'Orateur.

• (1520)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58 DU RÈGLEMENT—L'IRRESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT DANS LE DOMAINE DES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

[Français]

M. C.-A. Gauthier (Roberval) propose:

Que cette Chambre déplore que le gouvernement soit à la source de la détérioration des relations fédérales-provinciales, par suite